

RISQUE INDUSTRIEL

Définition

Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel.

Causes potentielles

Le risque industriel peut être dû à :

- une défaillance du système mécanique ou un défaut d'entretien,
- une erreur humaine,
- un emballement réactionnel (génération de gaz ou de produits toxiques, montée en pression...),
- une cause externe (séisme, inondation, panne électrique...),
- un incident sur une installation voisine (effet dominos),
- une malveillance.

Conséquences

Elles sont regroupées sous 3 types :

- effet thermique : incendie, explosion (brûlures),
- effet toxique : émanation, inhalation (irritation, intoxication, asphyxie),
- effet mécanique : surpression ou décompression, destruction matérielle, projection et/ou effondrement de bâtiment.

Notre commune abrite 7 entreprises non-Seveso, une entreprise de production pharmaceutique et une entreprise d'assemblage mécanique, toutes enregistrées dans les bases des installations classées. Elles sont donc contrôlées et surveillées.

De plus, notre commune est traversée par une importante canalisation de gaz : le gazoduc de la région Centre Ouest, qui part des Landes pour arriver dans la région parisienne. Ce réseau fait l'objet d'une surveillance permanente à distance par le centre régional d'Angoulême ainsi que l'objet d'un plan de surveillance et d'intervention par la direction des transports de Gaz de France.

Mesures

Au titre de leurs attributions respectives, la Préfète et le maire ont à prendre un certain nombre de mesures.

Prévention et Protection

Utilisation de l'information préventive des populations par le biais de :

- la mairie (campagnes d'information du public),
- des services de l'État (BARPI),
- d'internet (www.prim.net),
- de visite sur le site,
- d'enquêtes et de réunions publiques.

La commune se doit de maîtriser l'urbanisation pour limiter le nombre de personnes exposées en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux.

De plus, l'exploitant doit mettre en place des solutions d'amélioration de la sécurité afin de maîtriser tout risque à sa source, tels que :

- étude de dangers : identification et évaluations des risques d'accidents liés à l'installation,
- prévention des risques : organisation, formation et entraînement du personnel.

Enfin, les pouvoirs publics et l'exploitant conçoivent les plans de secours et organisent des exercices afin de confirmer leur maîtrise des secours.